



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 13182

Texte de la question

M. Gilles Lurton attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur l'aggravation des inégalités entre jeunes. Avec la crise, les jeunes qui disposent le moins d'atouts sont les plus fragilisés. Un récent rapport de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) nous explique qu'on assiste à une accentuation de la polarisation de cette population marquée par un taux de pauvreté de 22,5 % en 2009 chez les 18-25 ans (contre 17,6 % en 2004), soit nettement plus que l'ensemble de la population (13,5 %). Le rapport relève que l'augmentation du taux de chômage des jeunes et la précarisation des conditions d'emploi constituent les principales causes de basculement dans la pauvreté. Il souligne que le diplôme protège du chômage, et d'autant plus s'il est de niveau élevé. Or les jeunes non diplômés sont avant tout issus des milieux populaires. En 2010, 40 % des jeunes sortis trois ans auparavant du système scolaire sans diplôme étaient au chômage. Ils étaient 24 % avec un CAP ou BEP, 15 % avec un bac professionnel ou technologique et seulement 9 % avec un diplôme du supérieur, selon des données citées par le rapport. C'est pourquoi il lui demande les intentions du Gouvernement pour lutter contre le creusement des inégalités entre jeunes.

Texte de la réponse

François Hollande fait de la jeunesse la priorité de son action : « il faut que la jeunesse vive mieux en 2017 qu'en 2012 ». L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire à travers son rapport « Inégalités entre jeunes sur fond de crise » rappelle à quel point la situation de celle-ci est préoccupante. Alors que 13,5 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, cette situation concerne près de 23 % des jeunes (derniers chiffres du rapport datés de 2009). Mais tout autant que les inégalités intergénérationnelles, ce rapport met en lumière l'aggravation des inégalités intra générationnelles. Il n'existe pas une jeunesse mais bien des jeunesses. Écarts dans les conditions de vie au quotidien, écarts surtout dans les parcours scolaires et l'accès aux droits sociaux, cet état des lieux souligne que les inégalités se creusent y compris entre les jeunes. 46 % des jeunes sans diplôme sont aujourd'hui au chômage contre 9 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur. Les constats dressés par l'observatoire nous indiquent que l'empilement actuel des mesures est inefficace. La multiplication des dispositifs est un millefeuille dont l'efficacité est extrêmement douteuse. Sous l'autorité du Premier ministre, dans le cadre du comité interministériel de la jeunesse, le gouvernement souhaite bâtir une politique pour toute la jeunesse, globale, cohérente, transversale, qui place les jeunes dans le droit commun en ce qui concerne l'accès aux logements sociaux, à la couverture maladie universelle, ou encore le droit à la formation tout au long de la vie. Le gouvernement entend donc cesser de considérer les jeunes comme une catégorie à part. Le 6 mai dernier, les Français - et notamment les plus jeunes - ont voté pour une politique de jeunesse ambitieuse. Telle est l'ambition du Président de la République. Priorité à la jeunesse, priorités aux jeunesses, c'est à la fois l'avenir de la France, mais aujourd'hui, il s'agit surtout de son présent.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13182

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7339

Réponse publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 247